

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 08 juin 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 02 juin 2022

Début de séance : 18 h 15

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (81) :

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents (3) : GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir (13) : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIÉ Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

Excusés : BANDERIER Dominique ; BAILLY Hervé ; BARIOD Denis ; BLASER Michel ; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PANISSET Marilyne ; VENNÉRI PARE Sandra.

Absents : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DAVID Lauriane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ;

Secrétaire de séance : BENIER-ROLLET Claude.

Le quorum est atteint avec 81 délégués titulaires et 3 délégués suppléants présents pour 97 suffrages exprimés (13 pouvoirs ont été donnés), soit 19 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 06 avril 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 06 avril 2022.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 96 pour – 1 contre - 0 abstentions

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapport d'activités 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du compte-rendu d'activités de l'exercice 2021 de Terre d'Émeraude Communauté,

DE LE CHARGER de transmettre le présent compte rendu à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres, en vue d'une information aux Conseils municipaux.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. DOMAINE ET PATRIMOINE - Vente du bâtiment de l'ancienne trésorerie d'Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la **Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants**, représentée par **Daniel ROQUES, Président**, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, **domiciliée 22, rue des Tilleuls / 39240 Arinthod**, l'ancienne trésorerie située sur la commune d'Arinthod, sur les parcelles cadastrées **G562 et G206** d'une superficie d'environ **1 184m²**, sous réserve du nouveau bornage qui amputera la parcelle de la superficie nécessaire à la préservation des équipements communaux.

DE CHARGER la Commune d'Arinthod de faire réaliser le bornage, étant précisé que les frais de bornage seront à sa charge,

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARES, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

D'ÊTRE AUTORISÉ ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les recettes et dépenses sont inscrites au budget 2022.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition de locaux à Moirans-en-Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUERIR auprès de Monsieur Saintoyant, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, le bâtiment cadastré AC 84 sis 8 ter rue Charles Favre 39260 Moirans-en-Montagne au prix de 330 000€ nets,

DE LE CHARGER ou un de ses représentants désigné par procuration de signer l'acte d'acquisition auprès de l'étude de Maître KLEIN-MAIRE à Orgelet,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2022 chapitre 21.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2022 chapitre 75.

19 h 45 : Départ de Serge LACROIX, pouvoir donné à Jean-Noël RASSAU

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

7. ASSAINISSEMENT - RPQS 2021

3

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics du Service Assainissement annexés à la présente délibération.

DE LE CHARGER de transmettre les documents aux Maires des Communes.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. ZONAGE ASSAINISSEMENT - Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Montfleury suite à la réalisation de l'enquête publique

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le zonage d'assainissement sur la commune de MONTFLEURY tel que présenté.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

9. ZONAGE ASSAINISSEMENT - Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Saint Hymetière sur Valouse suite à la réalisation de l'enquête publique

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le zonage d'assainissement sur la commune de Saint Hymetière sur Valouse tel que présenté.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

10. NATURELS SENSIBLES - Demande de subvention relative à l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont »

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le programme d'actions 2022 de l'ENS « Lac et marais de Viremont », comprenant :

- la conception, l'impression et diffusion d'une lettre d'information ;
- la réalisation d'animations nature ;
- la réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement du site pour le public.

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à ces actions pour un montant global de 11 000 euros et le plan de financement correspondant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Lettre d'information	11 000 €	Subvention Département (70%)	7 700 €
Animations nature		Autofinancement (30%)	3 300 €
Étude préalable			
Total	11 000 €	Total	11 000 €

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

D'AUTORISER le lancement d'une consultation relative à l'étude préalable pour l'aménagement de l'ENS « Lac et marais de Viremont » pour le public,

DE SOLLICITER du Département du Jura les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'ÊTRE AUTORISÉ à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. ESPACES NATURELS SENSIBLES - Demande de labellisation des Espaces Naturels Sensibles «lac de Chalain »

20 h 10 : Ce point est retiré de l'ordre du jour

12. Restauration scolaire Terre d'Émeraude Communauté – modification tarif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour les repas enfants à hauteur de 4,03€ TTC à compter du 1^{er} juin 2022.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. ACM – Tarifs camps et mini-camps 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Émeraude Communauté.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **97 votants - 97 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

14. BUDGET PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT - Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 1 249,86 € pour le budget principal, et 355,88 € pour le budget assainissement.

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65.

DE LE CHARGER de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **97 votants - 97 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

15. CONCESSION DE VOUGLANS - Réactualisation de la convention de superposition d'affectations du domaine public hydroélectrique concédé

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER le projet de convention de superposition d'affectations du domaine public hydroélectrique concédé joint en annexe.

DE LE CHARGER de signer tous les documents relatifs à cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **97 votants - 97 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

16 SENTIERS RANDONNÉE – Demande de subventions pour la sécurisation des Cascades du Hérisson.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Sécurisation	23 310,00€	ETAT -Subvention Etat CMJ (80%)	49 908,00€
Ouvrage de protection	29 085,00€		
Travaux d'aménagement	9 990,00€		
		-Autofinancement Terre d'Emeraude (20%)	12 477,00€
Total HT	62 385,00€	Total HT	62 385,00 €

D'ÊTRE AUTORISÉ à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

-de l'Etat (Programme Avenir Montagnes Investissement)

DE LE CHARGER de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de Terre d'Emeraude

DE LE CHARGER de signer tous les documents relatifs à cette décision.

6

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

17. SENTIERS RANDONNÉE – Demande de subventions pour la création, la préservation, la sensibilisation et la sécurisation de sentiers et espaces naturels au sein de Terre d'Emeraude.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Création passerelle	16 500,00€	ETAT -Subvention Etat CMJ (80%)	36 172,38 €
Création panneau info	138,00€		
Tables de Lecture	2 753,68€		
Agrès Ludo sportifs	13 750,00€	-Autofinancement Terre d'Emeraude (20%)	9 043,10 €
30 panneaux - sécurité	2 023,00€		
Clôtures bois sécurisation	1 810,00€		
Belvédère de la Frate	8240,80 €		
Total HT	45 215,48 €	Total HT	45 215,48€

D'ÊTRE AUTORISÉ à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

-de l'Etat (Programme Avenir Montagnes Investissement e/ou DETR)

DE LE CHARGER de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de Terre d'Émeraude.

DE LE CHARGER de signer tous les documents relatifs à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

18. VIA FERRATA – Demande de subvention travaux de sécurisation

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la réalisation de l'ensemble des travaux,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux contre les instabilités rocheuses recommandés dans le diagnostic géotechnique 2021	20 840,00	Département du Jura (30%)	6 252,00
		Autofinancement Terre d'Émeraude	14 588,00
TOTAL	20 840,00	TOTAL	20 840,00

7

DE SOLLICITER du Département du Jura des subventions au taux maximum dans le cadre de la Dotation Jura.

DE MODIFIER le plan de financement en fonction des autres aides qui pourraient être potentiellement obtenues par d'autres organismes ultérieurement.

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2022.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. TOURISME - Programme Avenir Montagnes

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération à venir de l'aménagement du site du Regardoir comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Frais étude (recrutement maître d'œuvre, indemnités, études complémentaires)	230 000,00€	ETAT -Programme Avenir Montagnes Investissement (50%) pour les dépenses en phasage 1 -DETR (30%) -Autofinancement Terre d'Emeraude (20%)	367 425,00€
Aménagements préalables (viabilisation et réseaux, aménagements paysagers, voirie et cheminements, signalétique directionnelle)	443 850,00€		220 455,00€
Espace contemplation (belvédère (végétalisation / sécurisation / mobilier), espace d'interprétation plein air)	61 000,00€		146 970,00€
Total HT	734 850,00€		Total HT

8

D'ÊTRE AUTORISÉ à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

- de l'Etat (Programme Avenir Montagnes Investissement, DETR)
- et d'autres financeurs potentiels le cas échéant

DE LE CHARGER de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget de Terre d'Emeraude

DE LE CHARGER de signer tous les documents relatifs à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions***

20. OFFICE DE TOURISME - Acquisition et rénovation du bâtiment d'accueil du siège de l'Office de Tourisme Terre d'Emeraude Tourisme

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition	178 000 euros	Avenir Montagnes	358 500 euros
Maitrise d'œuvre	49 000 euros	Investissement 50%	
Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes	240 000 euros	DETR 30%	215 100 euros
Travaux de d'isolation et de ravalement	250 000 euros	Autofinancement 20%	143 400 euros
Total HT	717 000 euros	Total HT	717 000 euros

D'ÊTRE AUTORISÉ à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

- de l'Etat (Programme Avenir Montagnes Investissement, DETR)
- et d'autres financeurs potentiels le cas échéant

DE LE CHARGER de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de Terre d'Émeraude

DE LE CHARGER de signer tous les documents relatifs à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

9

21. MUSEE DU JOUET - Actualisation du règlement de visite

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le règlement de visite du musée du Jouet tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. MUSEE DU JOUET - Tarifs des prestations techniques et autres

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, à compter du 13 juin 2022,

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

23. MUSEE DU JOUET - Appel à projets DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel comme suit :

Récolement décennal

Dépenses HT		Recettes HT		
	€		€	%
Vacations	44 478,19 €	Etat/Drac	20 500 €	46 %
		Structure intercommunale	23 978,19 €	54 %
Total des dépenses HT	44 478,19 €	Total recettes HT	44 478,19 €	100 %

Service des publics

Action 1 : Développement du service des publics – projets d'éducation artistique et culturelle

Un musée en mode « M à N » (Mise à Niveau)

Dépenses HT		Financement HT		
	€		€	%
		Subvention Partenariat :		
Documents	1 000 €	Etat/Drac-service musées	2 952 €	30%
Matériel pédagogique	1 040 €	Structure intercommunale	3 367,50 €	35%
Intervenant du Spectacle	1 000 €			
Intervenant arts plastiques et temps de création	700 €			
Formation	1 000 €			
Diffusion, communication	200 €			
Entrée musée offerte (scolaire)	3 900 €	Recettes :		
Ingénierie culturelle (temps agent et prestation de service)	1 000 €	Droits d'inscription billetterie (449 entrées)	3 520,50 €	30%
Total dépenses HT	9 840 €	Total financement HT	9 840 €	100%

10

Un musée en mode « geek »

Dépenses HT		Financement HT		
	€		€	%
		Subvention Partenariat :		
Matériel pédagogique	510 €	Etat/Drac-service musées	3 777 €	30%
Matériel de médiation audiovisuel	1000 €	Région	2 000 €	16%
Intervenant conférencier (dont frais)	1 300 €	Département	600 €	5%
Intervenant du Spectacle (dont frais)	5 080 €	Structure intercommunale	3 108 €	24,5%
Formation	1 000 €	Recettes :		
Diffusion, communication	200 €	Droits d'inscription billetterie (414 entrées)	3 105 €	24,5%
Ingénierie culturelle (temps agent)	500 €			
Développement de contenus numériques ludiques autour du jeu vidéo	3 000 €			
Total dépenses HT	12 590 €	Total financement HT	12 590 €	100%

Action 2 : Actions envers les publics en situation de handicap et les publics du champ social

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
Intervenant conférencier (LSF)	500 €	Subvention-Partenariat :		
Documents (braille et FALC)	2 200 €	Etat/Drac, service musées	1 179 €	30%
Matériel pédagogique (fac simile)	250 €	Structure intercommunale	501 €	13%
Entrée public en situation de handicap musée offerte (80)	480 €	Recettes :		
Ingénierie culturelle (temps agent)	500 €	Droits d'inscription billetterie (414 entrées)	2 250 €	57%
Total dépenses HT	3 930 €	Total financement	3 930 €	100%

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

24. MUSÉE DU JOUET - Appel à projets « Été culturel » de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit

11

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Rémunération des artistes	3 655 €	DRAC	3 450 €	60 %
Communication - publicité	1 200 €	Structure intercommunale	2 300 €	40 %
Temps agent	353 €			
Matériel	50 €			
Frais de repas et d'hébergement	192 €			
Droits SACEM	300 €			
Total des dépenses	5 750 €	Total recettes	5 750 €	100 %

DE SOLLICITER la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif national « Été culturel 2022 » au taux de 60%.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

20 h 32 : Arrivée de Nathalie CORON

25. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022

20 h 37 : Départ d'Annick PARTY, représentant Bernard DE MERONA

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER en complément pour 2022, la subvention à l'association suivante :

Structure/Projet	Montant (€)
VTT Orgelet	500,00 €

DE DIRE que compte tenu des circonstances exceptionnelles ayant entraîné l'annulation de la course régionale prévue par Pulsion VTT, le montant de la subvention approuvée par la délibération n°063/2022 du 06 avril 2022 a fait l'objet d'un réexamen portant la somme attribuée à 130€ au lieu de 300€ initialement prévue.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574

DE DIRE que la subvention attribuée au VTT Orgelet pourra être annulée ou ajustée en fonction du maintien de l'action ou de l'engagement des dépenses par l'association.

DE LE CHARGER de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

12

26. CENTRALITÉS RURALES EN REGION - Convention-cadre entre la Région, les communes de Moirans-en-Montagne et d'Arinthod et Terre d'Émeraude Communauté.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFIRMER son engagement dans le dispositif « Centralités Rurales en Région » aux côtés des Communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne ;

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches relatives à ce dispositif ;

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer la convention-cadre ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

27. SUBVENTIONS - Subventions aux acteurs du secteur économique pour l'année 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER pour 2022 la somme de 34 550 € aux associations et structures œuvrant dans le domaine de l'action économique comme suit :

Structure	Montant
Mission locale Sud Jura	13 450€
Le Jura de Ferme en Ferme	3 500€
L'Atelier au Village	7 600€
Plateforme technologique Tecbois	10 000€

DE LE CHARGER ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 65.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

28. AIE – attribution de subvention à la société Les crinières du lac

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'OCTROYER une aide de 10 000€ à la société Les crinières du lac, sise 7 rue Pasteur 39260 MEUSSIA au titre de l'appui à l'immobilier d'entreprise.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2022 chapitre 204.

DE LE CHARGER ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

29. TERRITOIRE D'INDUSTRIE – demande d'intégration au programme national

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE SOLLICITER l'adhésion au dispositif Territoire d'industrie.

DE LE CHARGER ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 20 h 58